

## Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité Termes de références pour le recrutement d'un Expert en passation des marchés

### I. Identification du poste

Pays	RDC
Titre du poste	Experts en Passation des Marchés
Lieu d'affectation	Kinshasa
Superviseur direct	Directeur Administratif et Financier
Grade	Chef de division
Type de contrat	Contrat à durée indéterminée
Période d'essai	Six mois

### II. Contexte justificatif

Le nouveau cadre juridique régissant le secteur de l'électricité en République Démocratique du Congo est établi par la Loi n°14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité. Cette Loi consacre un certain nombre de principes à savoir notamment :

- la libéralisation effective du secteur de l'électricité ;
- l'ouverture du marché de ce secteur aux partenaires privés ;
- la protection tant de l'opérateur que du consommateur ;
- la promotion et le développement harmonieux de l'offre de l'électricité en milieu urbain, périurbain et rural ;
- la couverture des besoins en électricité de toutes les catégories de consommateurs par des fournitures de qualité et dans le respect des normes de sécurité et environnementales ;
- l'obligation pour l'Etat de garantir le respect des règles de concurrence loyale dans le secteur etc.

Par ailleurs, il ressort également de la Loi précitée que le législateur congolais a défini le nouveau cadre institutionnel du secteur de l'électricité. Ce cadre comprend exclusivement le Gouvernement central, la Province, l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE) et

l'Agence nationale chargée de la promotion et du financement de l'électrification en milieu rural et périurbain (ANSER).

De ce fait, cette Loi vient pallier aux difficultés que connaissait le secteur de l'électricité, en l'occurrence les textes épars, inadaptés et difficiles à mettre en œuvre. Elle apporte des principes et des innovations qui s'imposent à tous les acteurs du secteur, en particulier les autorités publiques, l'administration publique, les opérateurs et les usagers du secteur de l'électricité.

L'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE, en sigle) est un Établissement Public créé par Décret n°16/013 du 21 avril 2016. Depuis son installation en 2020, l'ARE, sous la houlette de son Directeur Général, Madame le Prof. Dr. Ir. Sandrine MUBENGA NGALULA PhD, P E, a travaillé pour la mise en place des outils nécessaires à son bon fonctionnement.

Dans le but de faire face à l'accroissement substantielle des activités de l'ARE, la Direction Générale a lancé le processus de recrutement progressif du personnel complémentaire pour rendre plus efficace le fonctionnement des structures de l'établissement. C'est dans ce cadre, qu'il est envisagé le recrutement d'un Expert en passation des marchés au siège à Kinshasa.

### **III. Description du poste**

Sous l'autorité de la Direction Générale et, sous la supervision et le contrôle du Directeur Administratif et Financier, ainsi qu'en étroite collaboration avec le Directeur Technique, l'Expert en passation des marchés aura pour principale mission d'assurer l'administration, la gestion, la passation et le suivi des marchés prévus tout en garantissant leurs conformités avec la réglementation applicable.

Il sera notamment mené à :

- Mettre en place des outils, des documents modèles, des manuels de procédures de passation et de gestion des marchés;
- Préparer et élaborer les différents documents d'acquisitions (avis à manifestations d'intérêts, avis d'appel d'offres, demandes de propositions, projets de contrats, avenants, avis de publication de résultats ou d'attribution de contrats, etc...) conformément aux textes en vigueur;
- Assurer la qualité des dossiers des marchés et veiller à ce que les décisions de passation des marchés respectent les accords convenus;
- Mettre en place des pratiques acceptables en acquisition;
- Assurer la planification des activités et le suivi des dossiers de marchés pour éviter tout retard dans le processus de passation, d'attribution, de signature et d'exécution des marchés;
- Renforcer les capacités des cadres chargé des acquisitions à travers une pratique quotidienne;
- Elaborer et assurer le suivi du Plan de Passation de Marchés (PPM);

- La participation aux ouvertures de plis, aux évaluations des offres, aux attributions de marchés, afin de pouvoir conseiller ultimement les acteurs impliqués dans la passation des marchés;
- Veiller à la confidentialité des rapports d'évaluation des offres, et assurer que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires;
- S'assurer de la qualité des spécifications techniques et des termes de références;
- Apporter les modifications, clarifications et éclaircissements nécessaires aux divers documents et rapports et ce conformément aux observations et suggestions des commissions de contrôle des marchés;
- Apporter des conseils et proposer des solutions lorsqu'un problème de passation des marchés surgit;
- Examiner toute correspondance concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles;
- Mettre en place et assurer le suivi strict d'un système d'archivage (physique et électronique) de tous les documents relatifs à la passation des marchés;
- Tenir à jour le répertoire des fournisseurs, des opérateurs et des experts indépendants;
- Fournir toutes les informations et documents relatifs à la passation des marchés requis dans le cadre des missions d'audit et de supervision;
- Exécuter toutes autres tâches en rapport avec la passation des marchés pour l'atteinte des objectifs de l'ARE.

#### **IV. Profil et compétences requis**

- Une formation universitaire (BAC +5) en économie, finance, commerce et administration, ingénierie, droit ou toute autre formation équivalente dans un de ces domaines ;
- Avoir au minimum dix (10) ans d'expérience professionnelle dont au moins Cinq (5) ans en passation des marchés ;
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans spécifiques en qualité d'expert en passation des marchés;
- Avoir une connaissance de la réglementation du pays en matière de passation de marchés publics;
- Une excellente compréhension et expérience dans le secteur de l'énergie est souhaitable ;
- Être convaincant et dynamique, capable d'intégrer une équipe souple et cohérente ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (MS Excel, Microsoft, PowerPoint);
- Bonne connaissance du français parlé et écrit ;
- Bonne connaissance de la langue anglaise est souhaitable;
- Qualités personnelles reconnues : transparence, intégrité, loyauté, résilience, éthique, dynamisme, rigueur, capacité à communiquer avec des interlocuteurs d'horizons variés;
- Aptitude à travailler de manière logique, méthodique et organisée.

## V. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une lettre de motivation (maximum 2 pages) ;
- Deux lettres de référence
- Un curriculum vitae actualisé ;
- Les diplômes d'études.

## VI. Date limite de dépôt de candidature

Les candidats intéressés sont priés de transmettre leurs dossiers, avec comme objet « Recrutement Expert ARE », à l'adresse électronique [fin.admin@are.gouv.cd](mailto:fin.admin@are.gouv.cd) au plus tard le 24 avril 2024 à 12h00'.

Les dossiers peuvent également être déposés au siège de l'ARE situé sur le Boulevard du 30 juin, Immeuble Royal, Entrée D - 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étage à Kinshasa/Gombe au plus tard le 24 avril 2024 à 12h00'.

### ***NB :***

- ***Les candidatures féminines sont vivement encouragées***
- *La suite du recrutement sera signifiée uniquement aux candidat(e)s dont les dossiers seront sélectionnés.*